SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

DELIBERATION

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 05 Janvier 2010

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussemart, Cacheux, Dissaux, Grimonprez, Houssin, Lefebvre, Lefait, Méquignon, Parent, Plancke, Waymel.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Beauchamp, Bézirard, Bocquet, Deroo, Douez, Leroy, Schepman, Vandevoorde.

Vu le rapport : 30-09

DECIDE :

- d'autoriser la passation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre entérinant les modifications financières,

- d'autoriser son président à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

PRÉFECTURE DU NORD
10 18 JAN. 2010 10
ARRIVÉE

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès de Monsieur le Préfet, le 15 JAN. 2010

Le Président
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

RAPPORT : 30-09

PRÉFECTURE DU NORD
10 18 JAN. 2010 10
ARRIVÉE

OBJET : Travaux de rénovation du bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

Par délibération en date du 4 février 2008, le Comité Syndical a décidé de confier le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du bâtiment principal de l'usine d'Aire sur la Lys à la société B&R Ingénierie pour un montant de 34.581 € TTC.

Le présent rapport a pour objet un premier avenant à ce marché qui concerne des modifications financières du contrat de maîtrise d'œuvre.

* * *

Les travaux de rénovation du bâtiment principal de l'usine d'Aire sur la Lys comprennent :

- le remplacement des baies vitrées,
- la destruction de l'ancienne tour à charbon actif,
- la construction de nouveaux vestiaires et sanitaires,
- la réfection de la coursive reliant la tour à la salle des réactifs.

Ces travaux étaient estimés à 324.875,00€ HT (388.550,55 € TTC) dans l'étude de faisabilité.

Dans l'avant projet sommaire, B&R Ingénierie a chiffré les travaux à 484.823,00 € HT (soit 579.848,31 € TTC). Le montant total dépasse l'enveloppe initiale (+49,23%).

Compte tenu de l'état actuel des baies vitrées, il devient urgent de les remplacer pour pallier aux problèmes d'infiltration.

Afin de répondre à cette urgence, ce projet peut être divisé en 2 parties :

- remplacement des baies vitrées
- destruction de l'ancienne tour à charbon actif, construction de nouveaux vestiaires et sanitaires et réfection de la coursive.

Le SMAEL a demandé à B&R Ingénierie de refaire une proposition de contrat pour la première partie uniquement.

B&R Ingénierie propose un contrat s'élevant à 11.053,80 € HT (13.220,34 € TTC) dont il faut déduire l'AVP, déjà réalisé, et qui représente un coût de 8.400,89 € HT.

Les travaux restant à réaliser seront programmés ultérieurement.

L'avenant n°1 comporte une diminution de 23.572,20 € HT, soit - 68,03 % du marché initial.

* * *

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver :

- la passation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre entérinant les modifications financières,

- la signature par son président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Vu, le 3 DEC. 2009

Le Président du Comité Syndical,

Jean-Claude DISSAUX

DEPARTEMENT DU NORD

S M A E L	SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS DE L'USINE D'AIRE SUR LA LYS

AVENANT N° 1

Entre :

Le Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL), représenté par Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Président du Comité Syndical, autorisé par une délibération du 5 janvier 2010,

D'une part,

Et

La Société B&R INGENIERIE, représenté par Monsieur Michel TORDOIR, Directeur Général

D'autre part,

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 4 février 2008, le Comité Syndical a décidé de confier le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du bâtiment principal de l'usine d'Aire sur la Lys à la société B&R Ingénierie pour un montant de 34.581 € TTC.

Les travaux de rénovation du bâtiment principal de l'usine d'Aire sur la Lys comprennent :

- le remplacement des baies vitrées,
- la destruction de l'ancienne tour à charbon actif,
- la construction de nouveaux vestiaires et sanitaires,
- la réfection de la coursive reliant la tour à la salle des réactifs.

Ces travaux étaient estimés à 324.875,00€ HT (388.550,55 € TTC) dans l'étude de faisabilité.

Dans l'avant projet sommaire, B&R Ingénierie a chiffré les travaux à 484.823,00 € HT (soit 579.848,31 € TTC). Le montant total dépasse l'enveloppe initiale (+49,23%).

Compte tenu de l'état actuel des baies vitrées, il devient urgent de les remplacer pour pallier aux problèmes d'infiltration.

Afin de répondre à cette urgence, ce projet peut être divisé en 2 parties :

- remplacement des baies vitrées
- destruction de l'ancienne tour à charbon actif, construction de nouveaux vestiaires et sanitaires et réfection de la coursive.

Le SMAEL a demandé à B&R Ingénierie de refaire une proposition de contrat pour la première partie uniquement.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

L'acte d'engagement du marché enregistre les modifications suivantes :

ARTICLE 3

3.2 La mission confiée au maître d'œuvre est la suivante :

- Etudes d'Avant Projet : AVP
- Etudes de Projet : PRO-DCE
- Assistance à la passation de Contrats de Travaux : ACT
- Direction de l'exécution des travaux : DET
- Ordonnance Pilotage Coordination : OPC
- Assistance aux opérations de Réception : AOR

ARTICLE 7

La rémunération qui s'élève à 11.053,80 € hors taxes est répartie en fonction des éléments de mission suivants

Eléments de mission	% du total	Montant HT EUROS	
			BR INGENIERIE
PHASE 1			
- AVP *	24,00 %	2 652,91 €	
- PRO-DCE	20,00 %	2 210,76 €	2 210,76 €
- ACT	7,00 %	773,77 €	773,77 €
- DET	35,00 %	3 868,83 €	3 868,83 €
- OPC	7,00 %	773,77 €	773,77 €
- AOR	7,00 %	773,77 €	773,77 €
Total	**100,00 %**	**11 053,80 €**	**8 400,89 €**

* L'élément AVP apparaît ici pour mémoire, cette mission ayant été effectuée et soldée avant la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 11

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous :

- Coût des travaux : 124.200 € H.T.
- Taux de rémunération : 8,9 %
- Montant global des honoraires : 11.053,80 € H.T. soit **13.220,34 € TTC**

Marché toutes taxes comprises en lettre : **TREIZE MILLE DEUX CENT VINGT EUROS ET TRENTE QUATRE CENTIMES**

Fait à Aire sur la Lys,
Le

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys,

Jean-Claude DISSAUX

Fait à
le

Le Directeur de B&R INGENIERIE